

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 16/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/02/2024.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, M. GAMBERT Eric, Mme DUFROU Virginie M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard,

Excusés ayant donné procuration : Mme BOULAIN Anne à Mme ROBIN Elisabeth, M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique, M. BRUNET Paul à M. GOBBE Thierry, Mme CHAUVIN Vanessa à M. BARRÉ Olivier, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie à M. ORRIERE Philippe,

Excusées : Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CLASSEAU Evelyne

A été nommée secrétaire : Mme ROBIN Elisabeth

2024-08 – FONDS VERT : Réhabilitation de la salle Aquarelle

Monsieur Thierry GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, présente au conseil municipal le rapport suivant :

Le dossier déposé en décembre dernier pour une demande de DETR 2024 ne peut pas être instruit mais les opérations peuvent bénéficier de financements du FONDS VERT 2024 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation de la salle Aquarelle sous l'item ingénierie.

SEM Laval Mayenne Aménagements a été retenu pour accompagner la commune dans l'élaboration du programme, la passation du marché de maîtrise d'œuvre et, plus généralement, les missions nécessaires aux études préalables à la réalisation de cette opération.

Il vous est proposé :

De solliciter l'État pour le financement de ce projet dans le cadre du FONDS VERT 2024,

Plan de financement

Dépenses :

Montant du contrat 15 700,00€ HT

Recettes :

FONDS VERT 2024 12 560,00€
Autofinancement 3 140,00€

15 700,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'État pour le financement d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation de la salle Aquarelle.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire
Élisabeth ROBIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 23/02/2024
Le Maire



Olivier BARRE

